

page 2
Vos délégués rendent compte

- Grève du 1er juin 2021

page 3
Vos délégués rendent compte

- Sudoku, radio moquette

page 4
C'est arrivé près de chez vous !

- Nos dossiers en cours
- Infos utiles
- Accès SUD



Coordonnées SUD CT
Saint-Herblain
02.28.25.21.73

Mail : sudct.saintherblain@gmail.com

Notre site internet
<https://sudctsaintherblain.fr/>

L' EDITO

On parle la même langue, mais on ne doit pas parler le même langage...

La réforme macroniste de la fonction publique votée en 2019 prévoit, entre autres joyeusetés, que l'ensemble des congés extra-légaux soient supprimés dès 2022. Dans de nombreuses collectivités des mobilisations intersyndicales ont été organisées afin de lutter contre l'augmentation du temps de travail et la précarité grandissante. Pourtant au conseil municipal, **les élu.e.s des Groupes Communiste, Saint-Herblain en commun** (ESHA, EELV, France insoumise, SHAGT) et **Entendre et agir, ensemble pour Saint-Herblain** (La République en marche, Agir, la droite constructive et MoDem) ont tous voté contre l'application des 1607h. Nationalement, le PS s'est opposé à cette réforme. A Saint-Herblain, le PS a validé cette réforme.

Le syndicat SUD à naturellement boycotté le CT (Comité Technique) où s'est joué un **recul historique des conditions de travail et de vie** des agents de la Ville de Saint-Herblain.

La CFDT a elle voté en faveur de la mise en place des 1607h qui prévoit pourtant que les agent.e.s travaillent plus pour gagner moins. **SUD** n'a donc pas pu s'unir avec la CFDT pour combattre ce projet néfaste.

La CFDT partage symboliquement avec la Ville la responsabilité de notre augmentation du temps de travail.

À partir du 1er janvier 2022, un agent à temps complet qui travaille 5 jours par semaine ne bénéficiera plus que de 25 jours de congés par an, en tout et pour tout...

Les congés sont perdus ! Les RTT et jours de repos sont générés par un temps de travail supplémentaire lissé sur l'année. **Ils ne sont pas offerts comme l'étaient les congés extra-légaux.** Les jours de repos sont la conséquence d'heures de travail effectuées chaque semaine au-delà des 35H, le tout en avance, et récupérées par la suite. **Ce nouveau système mis en place est une double peine pour les plus fragiles : les agents en arrêt de travail pour maladie ainsi que les femmes en congé maternité ne bénéficieront pas de ces jours de repos. Qui peut déceimment accepter ce vol de congés** couplé à l'augmentation du temps de travail, sous prétexte de l'alignement légal aux 1607 heures, qualifié de gagnant-gagnant par le DGS lui-même ?

Le syndicat SUD revendique plus que jamais un partage du temps de travail afin de lutter contre la précarité. Celui-ci doit s'accompagner d'une baisse du temps de travail : 32h immédiatement et les 28h très rapidement !

Bien SUDistement...et bonne lecture

Vos délégués syndicaux vous rendent compte



À la suite de la grève du 1er juin dernier le syndicat SUD a obtenu des avancées sur les 1607h !

Concernant notre demande de réduction du temps de travail des agent.e.s de l'éducation et du SSIAD :

La Ville s'est engagé à ce que les agent.e.s d'entretien, de restauration, d'animation ainsi que les ATSEM bénéficient d'une réduction de leur temps de travail au titre d'une sujétion particulière. Ainsi ils/elles exécuteront 1551h (forfaitisation automatique des jours de fractionnement incluse).

La Ville s'est engagée à travailler en concertation avec les agent.e à l'affectation de ces nouvelles heures. Pour ceux et celles qui n'ont pas d'accès à l'outil informatique, il sera proposé d'intégrer un « forfait numérique » dont le volume reste à déterminer, y compris en télétravail, dans une logique de confiance. La ville a également répondu favorablement aux demandes des syndicats pour le SSIAD sur la réduction du temps de travail, notamment en ce qui concerne les 12,5 jours de repos compensateurs au lieu des 11 jours initialement proposés.



Concernant notre demande de « prise en compte du cycle de travail proposé par l'ensemble des agent.e.s du service gestion espaces verts et naturels », **la Ville s'est engagée à retravailler en concertation avec les agents, la direction du service et le syndicat SUD l'élaboration précise des plannings ainsi que l'utilisation des heures supplémentaires à effectuer dans le cadre des 1607H.**

Concernant notre demande portant sur « une augmentation du nombre de Chèques Déjeuner à 19 par mois », afin que chaque jour travaillé soit vecteur d'un chèque déjeuner, « **la Ville s'est engagée à mener une réflexion globale visant à améliorer les avantages sociaux proposés aux agents (tickets restaurants, mutuelle santé et prévoyance) ».**

SUD'o'KU

Nos revendications...

- **Prime COVID** : Le Syndicat SUD revendique une prime « COVID 2021 » en faveur de tous les agent.es de la Collectivité.
- **Préserver le pouvoir d'achat des agents, renégociation du programme d'amélioration Sociale et Salariale**, mutuelle santé et prévoyance, tickets restaurants....
- **Prime pour les Assistantes Maternelles portée à 60 euros** à l'instar de tout.e.s leurs collègues.
- **Une gratification pour les Agents De Prévention** (prime, indemnité...).
- **Temps partiels sur demande** : SUD revendique le droit pour chaque agent.e de travailler à temps partiel si il/elle le souhaite.
- **Gratifications de la médaille de travail** : SUD revendique comme à la Ville de Nantes une prime de 600 euros net pour la médaille d'argent, 1200 euros net pour la médaille vermeil et 1780 euros net pour la médaille d'or...
- **Une prime de départ en retraite** pour tous les agent.e.s de la Ville de Saint-Herblain comme à la Ville de Nantes.
- **Indemnisation forfaitaire télétravail** : le syndicat SUD revendique une indemnisation forfaitaire pour tous les agent.e.s en télétravail afin de compenser leurs frais personnels engagés.
- **Des ratios d'avancement de grade à 100%** pour ne plus limiter le pouvoir d'achat des agent.es !

Radio Moquette, Rumeurs, bruits de couloirs...

Le secret dans une mairie est la chose la mieux partagée, non ? « Radio moquette » a encore de beaux jours devant elle !



Sud

- **Rififi chez les cadres mais aussi chez les agent.es** : l'amertume est de mise...
« Ma décision est prise depuis 2017... Je m'en vais, ça a bien changé ici ! Ils/elles ont, vont ou veulent boucler leurs valises... Je veux partir, ce n'est pas le management toxique qui va me retenir ici... »
- **La DRH se vide, les toiles d'araignées prennent le pouvoir à la police municipale, ils/elles s'évadent toutes et tous...**
- **Quelqu'un m'a dit que si je n'étais pas bien ici je n'avais qu'à partir... Ce quelqu'un est d'ailleurs en train de partir**
- **A Saint-Herblain, c'est la grande vague de départ des agent.e.s vers d'autres communes !**

Gagnant-Gagnant : Mesure positive instaurée en 2022 par le DGS permettant à l'agent.e de rentrer chez lui/elle plus tard et de s'épargner ainsi un temps de repos propice au ramollissement (définition signée Robert).

NOS DOSSIERS EN COURS

Dans le cadre d'une démarche d'accompagnement organisationnelle sur la direction de l'Éducation entre la Ville, les organisations syndicales et le cabinet d'audit SEMAPHORE, SUD a émis de nombreuses propositions d'évolution sur l'organisation des conditions de travail :

- 1) Remplacement des agent.e.s dès le premier jour d'absence.
- 2) Conditions de travail décentes.
- 3) Titularisation de tous les contractuels/elles, notamment en animation.
- 4) Augmentation du temps de travail pour les agent.e.s à temps incomplet.
- 5) Mise en place des horaires décalés sur la base du volontariat que Sud revendique depuis 2014.
- 6) Amélioration des conditions de travail des ATSEM (qui ne doivent pas être pénalisées par le passage aux 1607H).
- 7) Création d'un poste de chargé de coordination afin de placer les agent.e.s d'entretien et de restauration sous une responsabilité hiérarchique présente dans le champ d'action, tout en respectant le périmètre de couverture de chaque groupe scolaire actuel, et en octroyant à ce chargé de coordination le temps nécessaire à cette nouvelle fonction (choix à effectuer en priorité parmi les agent.es d'entretien et de restauration).
- 8) Création d'un poste d'encadrant par secteur : 4 quartiers, 4 pôles avec 4 responsables de pôles (choix à effectuer en priorité parmi les agent.es d'entretien et de restauration). Passage de la qualification des postes de catégorie C en catégorie B.

INFOS UTILES...

Les voitures de service pour les directeurs, un avantage en nature ?

Les véhicules de service utilisés par les directeurs (ou autres) ne sont pas considérés comme un complément de rémunération (dépenses de carburant, assurance, révision... sont prises en charge par la collectivité).

Le Syndicat SUD s'insurge contre ces avantages souterrains injustifiés quand parallèlement on limite les avancements de grades pour les agents.e.s.

Le syndicat SUD demande officiellement une transparence totale sur l'attribution d'une place de parking en sous-sol de la mairie. Actuellement, nous ne savons pas qui en bénéficie.

ACCES SUD...

Voici la démarche à suivre pour s'abonner au site de SUD afin de recevoir en avant-première tous les articles et informations mis en ligne. Il vous suffit d'entrer votre adresse mail en dessous de l'oeil de SUD.

Rendez-vous sur notre site : <https://sudctsaintherblain.fr>